



Syndicat d'Infirmiers Libéraux

11, Chemin d'En Paris - 81500 Saint-Lieux-Lès-Lavaur

Tél. : 06 76 30 84 78

E-mail : contact@onsil.fr

Madame Stéphanie Rist
Ministre de la Santé, des Familles
De l'Autonomie et des Personnes handicapées
14, avenue Duquesne
75007 Paris

Objet : Protection des infirmiers libéraux face aux violences – demande de poursuite et d'accélération des mesures de protection

Thiron Gardais, le 11 juin 2026

Madame la Ministre,

L'Organisation Nationale des Syndicats d'Infirmiers Libéraux (Onsil) souhaite attirer votre attention sur les violences auxquelles sont confrontés de nombreux infirmiers et infirmières libéraux dans l'exercice quotidien de leur profession.

Insultes, menaces, agressions verbales, comportements sexistes, violences psychologiques ou numériques : les témoignages remontant du terrain demeurent nombreux et préoccupants. Ces messages peuvent être des amorces d'agression physique par la suite.

L'Onsil tient à saluer les avancées intervenues ces dernières années en matière de protection des professionnels de santé, notamment à travers la loi du 9 juillet 2025 portée par le député Philippe Pradal. Cette évolution législative a constitué un signal fort adressé aux soignants.

Parallèlement, les travaux engagés autour de l'actualisation du code de déontologie infirmier témoignent également d'une prise de conscience croissante de la nécessité de mieux protéger les professionnels confrontés à des situations de violence.

Toutefois, les remontées de terrain montrent que de nombreux infirmiers libéraux continuent à exprimer un sentiment de vulnérabilité et d'insuffisance de protection dans l'exercice de leurs missions à domicile.

L'Onsil souhaite donc appeler à la poursuite des efforts engagés afin que les mesures adoptées puissent produire rapidement tous leurs effets au bénéfice des professionnels concernés.

Nous sollicitons notamment :

- la publication et la mise en œuvre dans les meilleurs délais du décret d'application nécessaire à l'application complète des dispositifs de protection prévus par le législateur ;
- le renforcement des actions d'information à destination du grand public concernant les sanctions encourues en cas de violences envers les professionnels de santé ;
- la poursuite du travail engagé pour améliorer la sécurité des soignants exerçant seuls au domicile des patients ;
- la reconnaissance de l'ensemble des formes de violences auxquelles les infirmiers libéraux peuvent être confrontés, y compris les violences verbales, psychologiques et numériques.

www.onsil.fr

Les infirmiers libéraux assurent chaque jour une mission essentielle de proximité auprès de millions de patients. Ils doivent pouvoir exercer cette mission dans des conditions de sécurité et de respect conformes à l'engagement qu'ils mettent au service de la population.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette demande et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Diane Braccagni Desobeau
Présidente.

A handwritten signature in blue ink, reading "Diane Braccagni Desobeau". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal stroke.